



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 FÉVRIER 2023

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 28 février 2023, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1111 rue du Parc.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'exécution de travaux de réfection sur les rues Arthur-Priem, Paquin, Mark, Ross et Cherrier (TP-04-2023)

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption du projet de règlement 433-2023 prévoyant une redevance réglementaire sur le développement lors de l'émission de permis pour des constructions neuves afin de contribuer aux infrastructures municipales liées au développement immobilier
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 434-2023 abrogeant le règlement 388-2016 créant un programme de revitalisation applicable à certains secteurs (congrés de taxes)
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 435-2023 établissant les tarifs pour divers biens et services fournis par la Municipalité

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance